

Mieux vaut planifier - L'importance du plan d'aide d'urgence ou plan d'intervention

Un **plan d'aide d'urgence** ou **plan d'intervention** est une condition préalable à la réussite d'une opération de sauvetage d'un plongeur accidenté. Un tel plan doit comprendre des informations relatives aux premiers secours et traitements d'urgence immédiats in situ, ainsi qu'au transport le plus rapide vers l'établissement médical le plus proche et le plus approprié. Il incombe à chaque opérateur de plongée local de rédiger un tel plan d'aide d'urgence.

Les plongeurs peuvent s'occuper de leur propre sécurité jusqu'à un certain point, au-delà duquel ils doivent s'en remettre à l'opérateur de plongée. D'où l'importance de s'assurer que des mesures de sécurité adéquates ont été prises par l'organisateur de croisières de plongée, le centre de plongée, le propriétaire du bateau de plongée, ou encore le moniteur ou instructeur de plongée. Le choix de la destination de vacances doit également être pris en compte. Dans un pays jouissant de normes de sécurité médiocres, les activités de plongée peuvent elles aussi être dénuées de réglementations en termes de sécurité.

Les brèches de sécurité se cachent partout, et leurs conséquences sont plus graves en plongée que sur la terre ferme. Voici quelques exemples : un Divemaster emmenant un groupe de plongeurs débutants sans ordinateur jusqu'aux limites admises, un propriétaire de bateau dépourvu d'équipement d'urgence tel qu'une unité à oxygène permettant l'administration d'oxygène médical à 100 % à au moins deux plongeurs pendant une durée suffisante, un bateau de croisière dont les membres de l'équipage ne sont pas formés aux premiers secours et aux traitements d'urgence, un magasin de plongée qui loue du matériel mal entretenu présentant des valves défectueuses ou des joints toriques manquants ou encore qui « oublie » de changer les filtres des compresseurs. Il s'agit d'autant de cas de **négligence grave**.

Quoi de plus plaisant qu'une croisière au milieu de l'océan, loin de la civilisation ? Un voyage de rêve qui peut toutefois se transformer en cauchemar en l'absence d'une connexion radio, si les téléphones cellulaires tombent en panne ou si l'équipage oublie d'emporter des téléphones satellitaires (voire l'équipement de premiers secours). En effet, dans un tel cas, il est impossible d'obtenir une aide rapide face à une urgence.

Qu'il s'agisse d'une croisière ou de plongées organisées depuis la côte, tout le monde, y compris les clients plongeurs, doit avoir accès à des informations telles que le numéro de téléphone de l'installation hyperbare la plus proche ou encore les numéros de contact des médecins de la plongée du centre médical le plus proche, ainsi que des médecins de garde et services d'urgence. Il est crucial de maintenir ces informations à jour étant donné que les adresses, numéros de téléphone et personnes de contact peuvent changer avec le temps. Si un maillon vient à manquer, la chaîne se brise.

Les membres de l'équipage doivent savoir comment réagir en cas d'urgence. Le mode de transport le plus rapide et la façon mener les opérations doivent être clairement définis. Si un opérateur détient plusieurs bateaux, il se peut que chaque bateau dispose de son propre plan d'aide d'urgence, et que le centre de plongée ait un plan d'aide spécifique également.

Afin d'accroître la sensibilité des opérateurs en matière de sécurité de la plongée, DAN a mis sur pied le [programme DSP \(Diving Safety Partner\)](#). Ce programme comprend trois niveaux, dont chacun est associé à un composant **d'identification des dangers et d'évaluation des risques (HIRA)**. Cette initiative s'adresse spécifiquement aux organismes de plongée, l'objectif étant de les aider à identifier les

secteurs de leur activité requérant des améliorations sur le plan de la sécurité. Les organismes de plongée qui remplissent toutes les conditions obtiennent une visibilité et une reconnaissance au sein de la communauté de plongeurs de loisir et, au final, voient augmenter leur clientèle. Pour solliciter une évaluation professionnelle par l'un de nos experts, les demandes peuvent être envoyées à l'adresse dsp@daneurope.org.

Consignes et avertissements concernant les plongées

Les briefings et débriefings, les informations relatives à la mise à l'eau et à la sortie, les paliers de sécurité, les points de rencontre, les procédures à suivre en cas de séparation sous l'eau, les consignes et mises en garde relatives aux activités réalisées après la plongée : tous ces éléments ont leur importance.

La réalisation d'un briefing avant la plongée est cruciale, car elle donne aux plongeurs les informations nécessaires concernant le déroulement de la plongée et ce à quoi ils doivent s'attendre. Un bon briefing comprend des renseignements sur l'orientation, les courants, la profondeur et la durée de la plongée, et non uniquement sur les organismes marins que l'on peut rencontrer durant l'immersion.

L'équipage doit rappeler aux plongeurs, en particulier aux moins expérimentés, qu'aucune activité de plongée libre (apnée ou snorkeling) ne doit être entreprise après une plongée en scaphandre. Sont également proscrites les plongées répétitives à plus grande profondeur en raison de la formation de bulles d'azote dans la circulation sanguine et du risque accru de MDD. Il est conseillé d'attendre au moins 24 heures avant d'effectuer une plongée libre ou une plongée plus pénalisante.

La prise en compte des aspects touchant à la sécurité de la plongée ne peut que bénéficier aux plongeurs professionnels comme récréatifs : ils sauront comment réagir en cas d'urgence, voire prévenir de telles situations.

Faisons en sorte que la plongée demeure une aventure merveilleuse, comme elle devrait toujours l'être !

Ressources DAN en ligne

- [Comment rédiger un plan d'aide d'urgence](#)
- [Participer au programme DAN Diving Safety Partner](#)